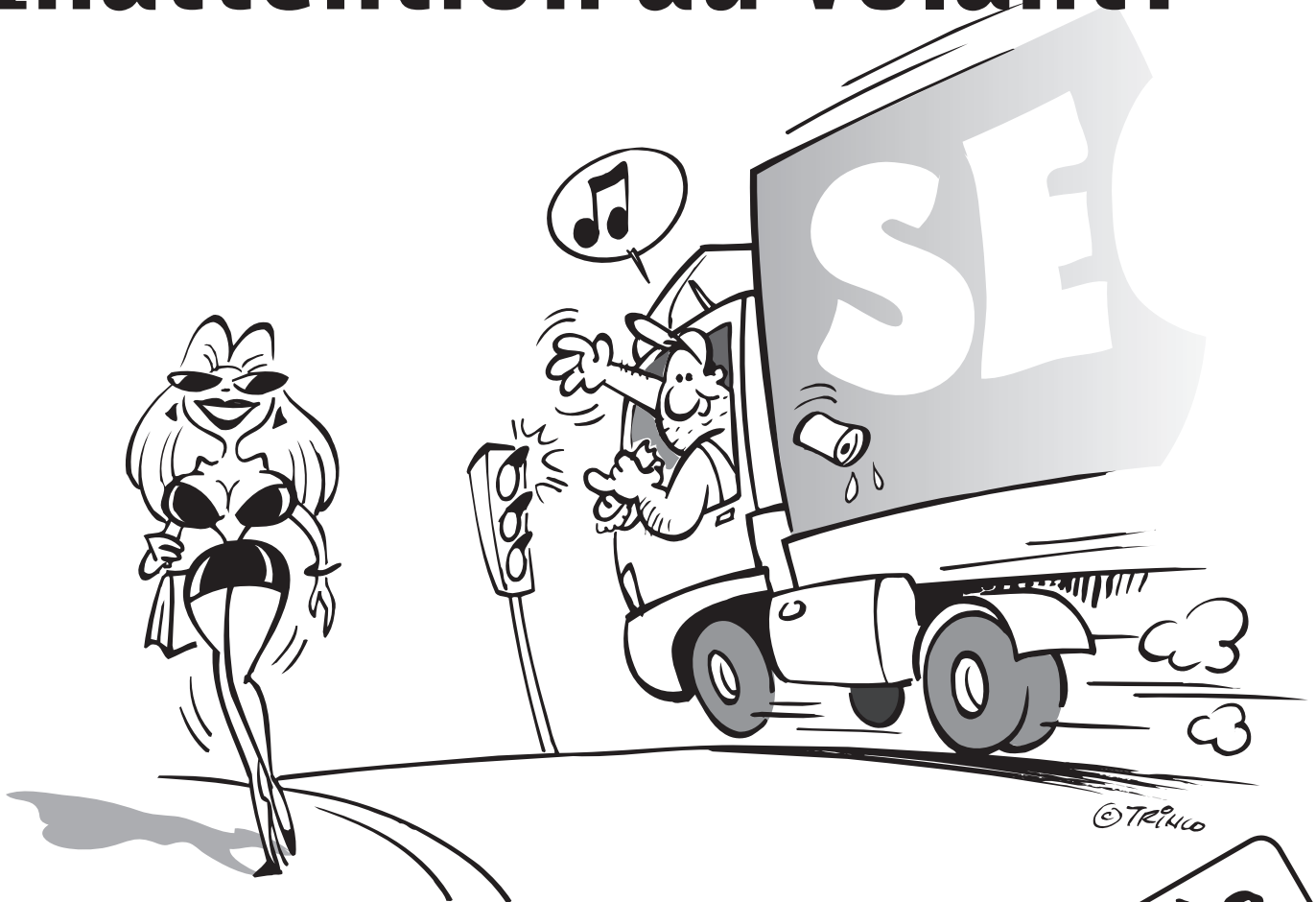


Inattention au volant?



Mandat de répression

Vous êtes coupable du non-respect de
Art. 31 al. 1 LCR, Art. 3 al. 1 OCR
Inattention (lire une carte en conduisant)
infraction survenue le * à 8855 Wangen, autoroute A3, voie Zurich.

En conséquence, vous êtes punis selon

Art. 90 LCR de la manière suivante:

Amende:	Fr. 300.-
Frais:	Fr. -90.-
Total:	Fr. 390.-

Exemple
(Dépend de différents facteurs.
* Tous les noms sont fictifs.)

Une amende et de la tôle froissée font mal!
Des dommages corporels restent toute une vie!

Ca ne vaut pas la peine!